Meurtre a Brandon.

Hier après-midi un meurtre a été commis à Brandon par un vagabond sur la personne de madame Robert Lane, une des dames les plus respectables de la ville.

Un homme de haute taille, portant moustache, avec chemise en coton gris et pantalon bleu, est entré par la porte de derrière, vers quatre heures de l'après-midi, demandant à manger. Renvoyé par la servante à la maitresse de la maison, celle-ci répondit qu'elle était trop occupée pour se déranger. Il tira alors de sa poche un revolver et fit feu. La balle a percé le dos juste au-dessous de l'épaule. Il se trouvait si prêt de madame Lane que le feu de l'arme a laissé des marques sur ses vêtements. Elle n'a pas tombé immédiatement, mais elle put courir jusque sur le trottoir où elle expira au bout de quelques minutes.



MILICE.

DES SOUMISSIONS cachetées, en double, pour la fourniture du charbon et du bois de chauffage (mesure anglaise) destiné au chauffage de tous les édifices militaires à Winnipeg, pour les 12 mois commençant le 1er juillet 1899, seront reçues jusqu'à mercredi, le 12 juillet prochain. Les soumissions devront être marquées à l'angle supérieur gauche de l'enveloppe : "Soumission pour bois de chauffage," et adressées à l'honorable Ministre de la Milice et de la Défense à Ottawa.

On peut obtenir des formules imprimées de soumission en s'adressant au soussigné à Ottawa, ou au bureau de l'officier du district commandant, qui donneront tous les renseignements voulus.

Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est faite sur la formule imprimée fournie par le département, et nulle soumission ne sera prise en considération si la formule imprimée est changée en quoi que ce soit.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne incorporée, pour une somme égale à cinq pour cent de la valeur du combustible à fournir, payable à l'ordre de l'honorable Ministre de la Milice et de la Défense. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions

A. BENOIT, Capt.
Secrétaire.

Département de la Milice et de la Défense,
Ottawa, 30 juin 1899.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LE MANITOBA

Le bulletin des Récoltes, émané par le Gouvernement le 12 décembre 1898, donne les statistiques suivantes, pour l'année :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.60	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED.

Annimaux de boucherie exportés durant l'année.............. 12,525
Bêtes d'élevage expédiés pendant l'année............ 20,000

PRODUITS DE LA LAITERIE

Total des produits de la laiterie pour l'année............ $409,455

Dépenses de construction sur les fermes cette année........ $1,460,740

Nombre de fermes dans la province............ 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions faciles de paiement. Les prix sont de $2.50 en montant.

Homesteads gratuits.

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits de la Province.

On peut obtenir toutes les informations désirables, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

Thomas Greenway,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.

Ou à C. H. Jeffreys, Agent d'Immigration pour Manit[illegible]